

Il suffit de se mettre à la place d'un citoyen ordinaire, en lisant le rapport de M. le juge Dorion, pour constater que la compétence du ministre actuel de la Justice peut sérieusement être mise en doute. Je trouve cela regrettable, car je partage tout à fait l'avis du premier ministre en ce qui concerne l'honneur et l'intégrité du ministre en cause. Mais tout de même, celui qui détient le portefeuille de la Justice ne doit pas manquer de jugement au point de susciter des doutes sur l'administration de la justice au Canada.

A mon avis, le ministre a pris le seul parti qui s'offrait à lui, et la décision du premier ministre d'accepter cette démission, ainsi que la recommandation qu'il se propose de faire au Gouverneur général, est la seule solution possible.

Le ministre a ma sympathie, car je crois que son propre premier ministre lui a fait sérieusement défaut dans l'accomplissement des fonctions de son poste.

● (7.10 p.m.)

Le rapport du juge Dorion n'est rien moins qu'une tache sur la vie publique au Canada, car il vise non seulement le ministre de la Justice, comme l'a signalé le premier ministre, mais aussi d'autres hommes publics. Il touche le député de Dollard (M. Rouleau), à propos de qui le commissaire a fait des observations très pertinentes; si elles avaient été formulées en vertu d'un mandat plus vaste, elles auraient pu entraîner des conséquences plus graves dans ses conclusions. J'imagine que c'est l'une des considérations que le gouvernement va garder présentes à l'esprit en songeant davantage aux dispositions à prendre.

Je ne me réjouis pas particulièrement—de fait, je ne me réjouis pas du tout—du contenu du rapport du juge Dorion. Quand, le 23 novembre, j'ai soulevé cette question à la Chambre pour la première fois, je l'ai fait parce que je pensais que c'était mon devoir. Les députés me pardonneront si je leur rappelle les commentaires, peu bienveillants, émanant de l'autre côté de la Chambre où l'on m'accusait d'atteinte à la réputation, d'insinuation malveillante et de McCarthyisme lorsque j'ai saisi les honorables députés de ces affaires sérieuses—affaires qui ont maintenant été confirmées de façon officielle par les conclusions d'un juge honorable et compétent. (*Applaudissements*). C'est un moment chargé d'émotion pour moi et je suis attristé à la

[M. Nielsen.]

pensée de l'image qui va se former dans l'esprit des Canadiens sur l'administration de la justice, à cause des événements qui se sont produits. Je ne puis m'empêcher de mentionner ici des conclusions de M. le juge Dorion à l'égard de M. Letendre, demeuré à son poste pendant toute l'enquête et qui, si je comprends bien, est encore en fonction, et dont la conduite a été décrite, par M. le juge Dorion, comme répréhensible. Il me semble que la décision que le gouvernement aurait pu au moins prendre, et sur-le-champ, consistait à empêcher M. Letendre d'entretenir des rapports avec le ministère de la Justice. Ce monsieur a accès maintenant aux dossiers secrets, ultra-secrets et ultra-confidentiels. Étant donné les conclusions du juge Dorion, à son égard, le gouvernement aurait dû annoncer ce soir qu'on se dispenserait sur-le-champ des services de ce monsieur.

J'exprime ma satisfaction personnelle au sujet des décisions du juge Dorion sur la conduite de M. Lord, que j'ai décrite le 23 novembre comme celle du pauvre dindon de la farce. La preuve en a été faite dans les conclusions du commissaire. Je crois que la décision du gouvernement, dans l'immédiat, de déférer les recommandations du commissaire au sujet de preuves évidentes contre certaines personnes et de recommander la présentation de renseignements, en vertu des articles du Code criminel sur l'entente délictueuse, enfin, de déférer ces questions au sous-ministre de la Justice, cette décision aurait dû être prise dès le début. Maintenant que les fonctionnaires compétents et talentueux du ministère ont été autorisés à étudier ces questions, on en arrivera sans doute maintenant aux bonnes conclusions.

Comme le premier ministre l'a dit, le rapport n'ayant été déposé qu'à 2 h. 30, nous avons eu peu de temps pour en étudier les conclusions. L'opposition officielle a même disposé de moins de temps que le gouvernement pour en saisir les complexités. Il est donc impossible de faire des recommandations sur toutes les conclusions du juge Dorion. Nous aurons sûrement d'autres observations à faire lorsque le premier ministre fera des déclarations à ce sujet en temps utile.

Ma dernière remarque sur toute cette affaire a trait à une question dont la commission n'a été saisie que par accident, pour ainsi dire. Il s'agit d'une personne qui a consacré